

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-029-15644/24/BM

■ Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) Armée de l'air de Marseille au sein de la Maison de la Formation et de la Jeunesse à Martigues pour l'exercice 2024

83760

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'insertion et d'emploi qu'elle met en place en direction des populations, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est de nature à renforcer l'offre de service existante dans ce domaine.

La demande du Centre d'Information et de recrutement des Forces Armées (CIRFA) Armée de l'Air de Marseille de mise à disposition d'un local s'inscrit dans le cadre de la présentation des métiers du Ministère de l'intérieur et permet de relayer l'information auprès des jeunes sur les emplois.

La Maison de la Formation et de la Jeunesse à Martigues, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est une structure reconnue qui regroupe différents partenaires du champ de l'insertion, de la formation et de l'emploi se proposant d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les publics, notamment les plus en difficulté, dans leur parcours global d'insertion sociale et professionnelle.

Après instruction, il est proposé d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit de locaux de la date de signature de la convention au 31 décembre 2024, ce qui constitue une subvention en nature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le CIRFA Armée de l'Air de Marseille a sollicité la mise à disposition de locaux pour des permanences hebdomadaires au sein de la Maison de la Formation et de la Jeunesse à Martigues, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre de l'année 2024 pour la mise en place de permanences ;

- Que dans le cadre de ses compétences, la Métropole entend poursuivre et étendre le partenariat déjà existant avec le Centre d'Information et de recrutement des Forces Armées (CIRFA) puisqu'elle accueille des permanences du CIRFA Marine.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de la Maison de la Formation et de la Jeunesse à Martigues au Centre d'Information et de recrutement des Forces Armées (CIRFA) Armée de l'Air de Marseille.

Article 2 :

Est approuvée la signature de la convention ci-annexée de mise à disposition à titre gratuit de locaux au Centre d'Information et de recrutement des Forces Armées (CIRFA) jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisée à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ